

Sécheresse :
Des niveaux encore préoccupants observés dans les cours d'eau.
La vigilance et les mesures de restrictions sont maintenues.

Après un mois de juillet exceptionnellement sec, le mois d'août a été marqué par un cumul de précipitations supérieures aux normales saisonnières. Cette évolution s'est traduite par une stabilisation du niveau des cours d'eau qui restent toutefois en situation d'étiage sévère.



le Rhoin en amont de Savigny les Beaune (25-08-2015)

De nombreux assecs sont encore observés...



la Tille à Beire le Chatel (25-08-2015)

Dans ce contexte, Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or, rappelle les mesures de restrictions des usages de l'eau déjà fixées par l'arrêté du 6 août 2015 et invite chacun à conserver un usage économe et responsable de la ressource en eau.

Pour mémoire, les mesures de restriction visent à garantir l'alimentation en eau potable des populations. Pour les particuliers et les collectivités, les principales restrictions concernent l'arrosage (pelouse, potagers...), le lavage des véhicules ou des façades ou encore le remplissage des piscines.

Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/>